

## 4 LE PROJET CITOYEN

Le collectif a débuté une phase très importante pour la suite: un groupe de travail a commencé à se réunir pour évoquer les aspects juridiques et financiers, pour la future intégration des habitant·e·s et des collectivités qui le souhaiteront. Il sera amené à réfléchir à l'optimisation des retombées économiques locales, au choix des projets répondant aux besoins de notre territoire,...

**On a besoin qu'un maximum d'entre nous participe aux réflexions en cours et à venir, pour façonner un projet qui nous ressemble.**

Pour contribuer, envoyez-nous un e-mail à [moulinscitoyens@gmail.com](mailto:moulinscitoyens@gmail.com).

**Rappel:** dans la situation actuelle, c'est la **coopérative Enercoop Normandie** qui représente les acteurs locaux, et qui investit à leur place. C'est donc Enercoop Normandie qui porte le risque financier des études de faisabilité. Dans ce projet, Enercoop Normandie cédera une partie de ses actions, lorsque le projet sera autorisé: ainsi les investissements que pourront faire les habitant·e·s et collectivités seront à moindre risque.

D'autre part, lorsque cet investissement pourra commencer, les habitant·e·s et collectivités seront représenté·e·s au sein de la société Centrale Éolienne du Moulin de Pierre Solain, afin de participer aux décisions. **C'est ça, un projet citoyen!!**

À ce jour, **42 parcs éoliens** en France, fonctionnent déjà sur ce modèle citoyen, ou sont en cours de développement, comme celui du Manoir.

Vous pouvez aller en voir des exemples sur le site [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org), ainsi que des vidéos et témoignages.

## 5 ACTUALITÉS

- Voici quelques **sources de référence scientifiques** pour tordre le cou aux fausses informations
  - GIEC: <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>
  - RTE: <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>
  - ADEME: <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>
- Source référence sur les projets citoyens: <https://energie-partagee.org>
- Écrivez-nous : [moulinscitoyens@gmail.com](mailto:moulinscitoyens@gmail.com)



**vensolair**  
UNE SOCIÉTÉ ENVA

**enercoop**  
L'énergie militante  
Normandie



**Chères habitants et habitantes du territoire, chers voisins, chères voisines,**

Voici le 3ème numéro de notre lettre d'informations sur le projet éolien situé sur la commune de Le Manoir.

Depuis le précédent numéro le projet est entré dans une phase plus concrète avec le dépôt de la demande d'implantation des éoliennes auprès des services instructeurs pilotés par la DREAL et la préfecture, courant décembre. Cette phase d'instruction va se dérouler sur plusieurs mois et comprendra notamment une phase de consultation du publique.

Dans le même temps nous avons constaté une demande d'information conséquente sur le territoire avec la tenue fin février d'une réunion, organisée par des associations du Bessin à Villiers le Sec qui a connu un important succès, avec notamment des intervenants extérieurs de grande qualité.

A notre niveau le comité citoyen a poursuivi sa formation interne sur les plans technique et économique. Il approfondit actuellement sa compétence au niveau juridique pour proposer la formule la plus adéquate à la prise de participation des citoyens au projet.

Dans ce numéro vous trouverez diverses informations sur:

- l'intérêt des projets éoliens ; après avoir rappelé dans les précédents numéros les objectifs de la loi énergie-climat de 2019, puis les éléments prospectifs établis par RTE (Entreprise publique Responsable du Transport d'Electricité), nous vous proposons dans ce numéro les perspectives tracées par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie),
- le pourquoi du projet sur le territoire ; dans le cadre de la réglementation adoptée aux différents échelons compétents depuis plusieurs années dans un objectif de transition énergétique,
- l'avancée du projet citoyen.

Bonne lecture  
**Le comité citoyen**

# 1 L'ÉOLIEN POUR NOTRE ÉLECTRICITÉ

Après avoir évoqué lors des précédentes Lettres d'Informations, le Plan Climat Air Énergie Territorial ainsi que la Loi Énergie-Climat 2019, puis les éléments produits par l'entreprise publique Responsable du Transport d'Électricité (RTE), avec ses **scenarii Futur(s) 2050**, nous vous proposons cette fois-ci, les éléments de l'établissement public **ADEME**: l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, tout cela dans le but d'atteindre en 2050, la **neutralité carbone pour la France**.

L'Agence a produit 4 **scenarii** pour 2050 : **Transition(s) 2050\***. Ils concernent toutes les énergies, pas seulement l'électricité.

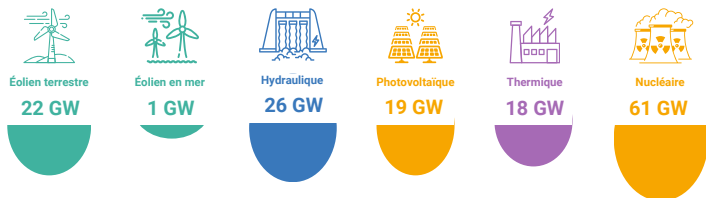
Ces scenarii rappellent 2 éléments fondamentaux:

- nous devons globalement **consommer moins et mieux** l'énergie nécessaire pour vivre,
- la part d'électricité va par contre augmenter. C'est ce qu'on appelle l'**électrification des usages** (pour l'industrie ou la mobilité par exemple). Et c'est en cela que les énergies renouvelables (dont l'éolien), rapides à installer, vont permettre cette transformation.

Le risque de ne pas déployer les énergies renouvelables et de ne pas maîtriser les consommations, est que, dans les 10 années à venir, la sécurité d'approvisionnement en électricité soit mise à mal! (notons que la mise en service des nouveaux prochains EPR est sans cesse repoussée: 2038, au lieu de 2035, à date).

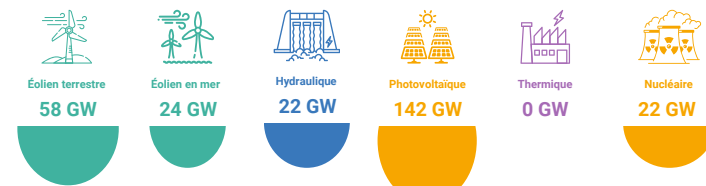
**L'ADEME (et RTE) ont démontré que la vitesse de déploiement de l'éolien et du solaire permettent d'atteindre les objectifs. Ci-dessous: l'éolien passe de 22 GW en 2023 à 58 en 2050, soit une multiplication par 2,6.**

## Pour rappel: puissance déjà installée en 2023



## Puissance prévisionnelle en 2050, selon l'ADEME \*

= avec le scénario gardant du nucléaire (mais en nette baisse par rapport à 2023)



\*<https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>

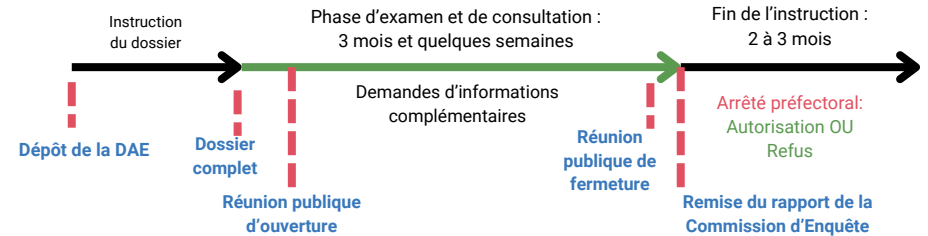
## Petite frise chronologique



# 2 LA DEMANDE D'AUTORISATION DU PARC ÉOLIEN

La demande d'autorisation environnementale est en cours d'examen par les Services Techniques. Ceux-ci feront certainement des demandes de compléments: sur les aspects d'impacts paysagers, ou d'impacts sur la biodiversité, par exemple.

Nous allons nous confronter ici à la nouvelle procédure, introduite par la Loi APER de mars 2023, dont voici les principales étapes:



La phase de consultation publique de 3 mois sera contrôlée par une Commission d'Enquête constituée de 3 Commissaires Enquêteurs. Tout le monde pourra venir lors des réunions publiques, poser ses questions, en direct, ou via le site internet dédié.

# 3 QUELQUES INFOS SUR L'ÉOLIEN

## Est-ce qu'une éolienne est bruyante?

Oui, comme tout objet mécanique. Mais tout est relatif. Selon l'ADEME, à 500 mètres, le bruit est équivalent à une conversation à voix basse, bien en-deça d'une pompe à chaleur par exemple.

